



Délit de marchandage ou embauche déguisé

Par ecir, le **08/03/2012** à **21:09**

Bonjour,

Je travail depuis plus de 2 ans et demi chez un client en tant que sous traitant avec un inter contrat de 3 mois au milieu de cette période. Je suis sous les ordres direct d'un employé de la boite du client , on ne m'impose pas mes vacances et je travail dans le même open space que les autres employés avec du matériel de la boite comme les autres. Je n'ai jamais vu de près comme de loin de lettre de mission qui spécifie mon travail.

J'aimerais savoir si cela constitue un délit de marchandage ou un autre et quelles sont mes recours possibles.

Merci d'avance pour vos réponses.